

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-012 – Achat d'hydrochlorine – Centre aquatique – route de Vire – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'obligation de traitement des eaux de l'espace aquatique.

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser l'achat de 100 jerricans d'hydrochlorine 58 EP, auprès de la société BRENNTAG, Z.I. de la Promenade, 53290 Grez-en-Bouère, pour un montant de 4 126.50 HT soit de 6 067.68 TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 13 février 2026

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE